



Comité de suivi des DDETS et DDETS-PP du 25 juin 2021

Avions-nous raison : Précipitation => Désorganisation ?

Le **1er avril 2021** a marqué la mise en place d'un énième nouveau format de l'État territorial, avec notamment la mise en place de Directions Départementales de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS et DDETS-PP).

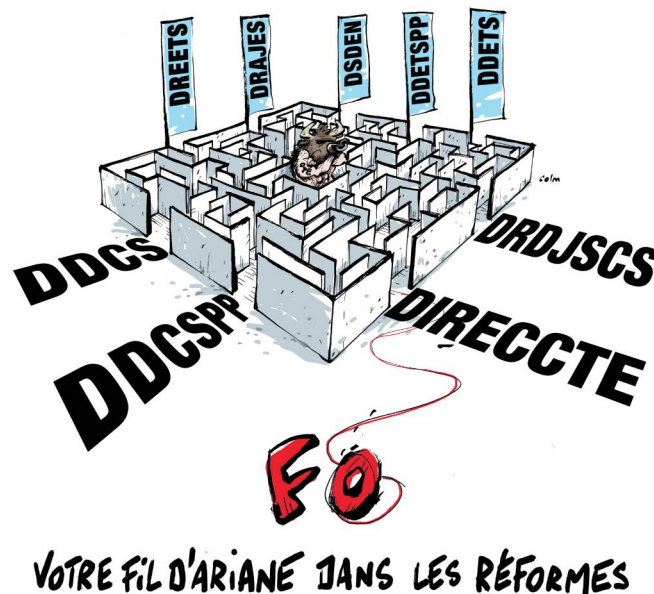
Ces nouvelles directions, qui remplacent désormais les anciennes DDCS et DDCSPP, résultent d'une réforme unanimement rejetée par les organisations syndicales. Au delà de son absence de fondements, que FO a dénoncée dès l'origine, c'est bien aussi la méthode qui aurait dû faire débat et qui nous avait choqué :

- **Création dans un contexte sanitaire difficile,**
- **Une réforme conduite à la légère** rappelons-le (première réunion de suivi 15 jours avant la mise en place), une grande première !
- **Infrastructure, rien n'était prêt** et n'était organisé en local (ce n'est toujours pas le cas aujourd'hui!).
- **Déménagement et travaux en pleine crise sanitaire** alors que le confinement était de rigueur.
- **Des problèmes informatiques** qui ont bloqué et bloquent toujours les échanges entre agents d'une même structure.
- **Des psychologues invités dans certaines structures** à intervenir face aux risques de RPS.
- **Un dialogue social sans marge de manœuvre** quand il existe.
- **De gros problèmes de communication vers les agents** de ces nouvelles directions et notamment en matière d'informations syndicales (problème de listes de diffusion).
- **Des absences de pilotage des missions** lors de la mise en service de ces services

BREF CE QUE NOUS AVONS TOUJOURS DÉNONCÉ :
La précipitation et nous rajouterons « Comme toujours ».

✓ **En introduction de ce groupe de travail :**

- **Action sociale** (annoncé en séance) : une délégation de gestion de l'action Sociale via le SGC (MAA – MTE) permettra le versement des prestations.
- **Message aux préfets** pour leur rappeler l'importance de désigner des référents de proximité SGC-D dans leurs départements. Un état des lieux leur a été demandé. Ils sont le lien direct entre les services partenaires.
- **L'accompagnement et l'animation du réseau des SGCD** : les SGC-D vont en bénéficier à partir du 1^{er} juillet 2021.
- **l'accompagnement des DDETS et DDETSPP** : une nouvelle modalité d'assistance et d'accompagnement va voir le jour.



Retrouvez le diaporama présenté en séance [ICI](#).

✓ **État d'avancement de la réalisation des contrats de service liant les DEETS-PP et les SGC-D**

- **Référents de proximité** : Des problèmes identifiés côté DEETS-PP là où ils n'existent pas. L'administration rappelle que la fonction de référents de proximité est une mission à plein temps et non une mission à mi-temps.
 - **Pour FO** :

Nous rappelons que ces référents ont été actés lors des discussions en amont de la mise en place des SGC-D et que cela ne devrait plus être un sujet de discussion. C'est inadmissible que les directions ne disposent pas de ce référent suite à de mauvaises décisions prises en local à la mise en place des SGC-D.
- **Contrats de service** : Inexistants ou non communiqués aux représentants du personnel. Un message de relance sera effectué par l'administration.
 - **Pour FO** :

Du moment où ils sont publiés, ils doivent faire l'objet d'une communication aux représentants du personnel mais également aux intéressés...50 départements n'ayant pas encore produit ce document ? Cela nous interroge...Cela fait 4 mois que ces directions sont en place, rappelons-le !
- **Problèmes d'accueil** : Certains SGC-D font appel à des prestataires du privé pour palier au manque d'effectifs dans les SGC-D.
 - **Pour FO** :

Les directeurs pensaient que les problèmes d'accueil récurrents « jadis » seraient terminés avec la mise en place des SGC-D. Il n'en est rien, des prestataires privés étant mis en place cet été afin de permettre aux agents assurant ces missions de bénéficier de vacances comme les autres. L'administration au niveau national semble ignorer ces situations et demande aux organisations syndicales de leur remonter les cas identifiés. FO rappelle que la mise en place de prestataires pour assurer cette mission nuit à la confidentialité des données des DDI. Il y a donc urgence sur les fonctions d'accueil pour remédier à ce problème récurrent.

Mutualisation = externalisation des moyens : l'avenir de nos fonctions support au sein de la Fonction Publique serait-il déjà en danger ?
- **Gestion du courrier ex DIRECCTE** : Des agents sur des fonctions « Métier » pour palier au manque d'effectifs pour la gestion du courrier des ex DIRECCTE.
 - **Pour FO** :

Comme annoncé par l'administration au niveau national lors de ce groupe de travail, les fonctions « métier » ne doivent en aucun cas être sollicitées pour assurer les fonctions du SGC-D pour lesquelles les moyens suffisants ont normalement été calculés. A force de supprimer des effectifs dans la Fonction Publique et notamment au niveau des fonction « support », on finit par « **racler les fonds de tiroir** » !

- **Qui fait quoi ?** Une trame a été diffusée aux structures mais certains départements n'ont pas encore effectué une mise à jour de celle-ci en local. Un rappel sera fait dans ce domaine.
 - **Pour FO :**

Sans doute faute de moyens, de temps et au vue de la précipitation de la mise en place des SGC-D, il n'a pas été possible jusqu'à ce jour de mettre en place ces fiches indispensables aux agents en poste en DDI.

✓ **Volet immobilier :**

- **Plusieurs BOP** ont été affectés au programme immobilier des DEETS-PP (349 – 723 – 363).
- Les besoins des DEETS-PP sont évalués à 22,7 millions d'euros.
- **Sur l'implantation :** Rien de définitif à ce jour.
- **Déménagements :** De gros problèmes identifiés : Projets ficelés mais non communiqués en CHSCT. Pour l'administration, le problème est bien identifié.
 - **Pour FO :**

La tenue à l'écart des représentants du personnel est inadmissible et dégrade le dialogue social encore une fois. FO rappelle que la présentation des projets de déménagement en CHSCT est une obligation.

✓ **Messagerie – Migration de boîtes mail :**

Pour FO :

L'érosion continue des effectifs en SIDSIC depuis leur mise en service, le manque de temps, des personnels à qui on en demande toujours plus avec moins de moyens font qu'aujourd'hui la prestation de basculement des messageries ex DIRECCTE ne peut s'effectuer dans des conditions normales comme cela avait été fait lors de la mise en place des DD(CS)PP – DDT(M).... C'était du temps où les ministères disposaient de leurs propres fonctions support ! Une situation privant notamment les organisations syndicales de listes de diffusion, ces agents ne disposant pas des adresses propre aux DDI, ce que FO dénonce fermement à quelques mois des élections voulues par l'administration (14 décembre).

A noter :

- **Messagerie :** Aucune formation dans certaines structures pour les agents arrivant sur Mélanie.
- **Paramétrage des messagerie :** Au bon vouloir des structures – Exemple : envoi différé possible ou pas.
- **Listes de diffusion :** FO rappelle que donner aux organisations syndicales les moyens pour communiquer vers les agents est une obligation et peut-être **considéré comme un « délit d'entrave ».**
- **Frais de déplacement :** Ce sera uniquement possible pour les agents d'effectuer leurs frais de déplacement dans CHORUS lorsque leur adresse aura été migrée en département.gouv.fr.

- **Externalisation de prestations informatiques** : Il est fait appel à un prestataire extérieur pour la migration des comptes agents concernés vers le domaine DDI. Cette « sous-traitance dans son ensemble » aurait été demandée car les tâches à effectuer étaient soi-disant des tâches répétitives. Objectif 31 décembre 2021 au plus tard !
 - **Pour FO** :
 - **La privatisation des SIDSIC est bien « en marche »** comme nous l'annonçons depuis le début de la mise en place de ces services. Faute de moyens et de temps, les SIDSIC ne peuvent plus assurer leurs missions.
- **WEBEX** : l'outil de visio conférence retenu est WEBEX. Les comptes seront transférés.

✓ **Transfert des personnel ESIC :**

- **54 postes** devraient être transférés d'ici septembre.
- **23 seulement** auraient émis un souhait d'intégrer les SIDSIC à ce jour. 11 seraient peut-être intéressés !
- **Les 31 postes non pourvus** : L'administration laisserait une marge de manœuvre jusqu'à la fin de l'année aux agents qui voudraient se déclarer ultérieurement, les postes seront ensuite mis à la mobilité. Contractualisation de certains postes ? Pas de réponse.
- **Les fiches de poste** ont été faites.
- **Carrière** : bien que l'administration semble optimiste quant à la carrière de ces agents, FO rappelle que la mise en place des SIDSIC n'a pas profité aux agents issus des DDI où rappelons-le **80 % des postes SIDSIC ont été pourvus par des personnels du MI** et que nombreux agents des DDI qui auparavant avaient des fonctions d'encadrement se sont vus rétrogradés comme simples exécutants. Et ne parlons pas des promotions : Souvent rappelé par FO, les agents des SIDSIC (ex DDI) ont souvent été les oubliés de leurs ministères au moment des promotions. Alors quand l'administration affirme que pour les agents issus des ESIC, il y a de réelles perspectives de carrière au MI, qu'en est-il réellement ? La question est posée ! La réponse est attendue...

✓ **Impact RH sur la création des DDETS**

L'impact RH de la création des DDETS ne peut se limiter à un simple problème de formations comme cela nous est présenté.

Les collectifs de travail et les agents sont fortement fragilisés par une réforme structurelle menée en pleine crise sanitaire.

Déjà, à l'occasion du premier groupe de suivi, FO avait demandé un état des lieux des repositionnements, des postes vacants, de la prévention des RPS, etc...

Ces questions ont été de nouveau posées par FO, et sont encore restées sans réponses, malgré les engagements de l'administration, notamment faute d'interlocuteurs des ministères sociaux qui ont sans doute quitté la visio un peu tôt en ce vendredi après-midi...

- Un état des lieux de ces nouvelles directions (regroupement des agents, outils communs, organisation du temps de travail),
- La cartographie des effectifs (9200 agents normalement) : est ce la réalité ?
- Un point sur les agents non volontaires. Par département et ministère/corps : nombre d'agents concernés par le DDETS(PP)/nombre de postes proposés au sein de la DDETS(PP)/nombre d'agents acceptant leur prépositionnement/nombre d'agents refusant leur prépositionnement (c'était une promesse!)
- RPS : Ou en sommes nous ?
- État des postes restés vacants ?
- Nombre de mesures d'accompagnement demandées ?
- Où en est on au niveau des règlements intérieurs ?
- Contrats de service avec les SGC-D ?
- Quelle continuité pour la carrière des agents proposés à une promo en 2020 par leur direction actuelle? Qu'en est il de la sensibilisation des ministères (promesse du MI)

Présentation du pilote « Active manager » réalisé dans la DDETS du DOUBS :

Faute de temps ce point n'a pu être présenté.

Point sur les élections :

Voir le compte-rendu du CT des DDI où ce point a déjà fait l'objet d'un compte-rendu par FO (consultable [ICI](#))

En conclusion : Un groupe de travail convoqué à 15H00 un vendredi pour aborder dans la précipitation les questions concernant ces nouvelles directions en cette semaine de dialogue social intense. Certaines questions posées n'ont pu avoir les réponses attendues faute d'interlocuteurs en face et c'est bien dommage !

**FINALEMENT, NOUS AVIONS (MALHEUREUSEMENT)
BIEN RAISON !**

Précipitation = désorganisation totale !

Le reste n'est qu'affaires de mécanos technico-administratif transformant les agents en pions à déplacer, les services en ressources d'ETP à supprimer.